**DU 4 MAI 2010** 

# Procès-verbal

Le soussigné Christian Terrier, notaire à Pully,———————————————————————————————————
agissant à la réquisition du conseil d'administration, ————————————————————————————————————
dresse comme suit procès-verbal authentique des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société ———————————————————————————————————
— KUDELSKI S.A., —
société anonyme ayant son siège à Cheseaux-sur-Lausanne, ————
assemblée tenue au Palais de Beaulieu, à Lausanne, Salle Rome N° 320, le mardi 4 mai 2010, à 14 heures.
* * *
M. André Kudelski, président du conseil d'administration, prend la présidence et ouvre l'assemblée.
Il rappelle que, conformément aux articles 12 et 30 des statuts, la présente assemblée a été convoquée par avis publié notamment dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce N° 71, du 14 avril 2010.
La convocation mentionne l'ordre du jour suivant :
1. Rapport de gestion, comptes annuels de Kudelski S.A. et comptes du Groupe 2009, rapports de l'organe de révision
Emploi du bénéfice au bilan de Kudelski S.A.      Décharge aux membres du conseil d'administration et aux membres de la direction ————
4. Élections au conseil d'administration ————————————————————————————————————
5 Élection de l'organe de révision
6. L'article 7 al. 1 des statuts – Capital autorisé — — — — — — — — — — — — — — — — — — —
7. Autre modification des statuts ———————————————————————————————————
o. Divers.

Le président informe les actionnaires que le notaire Christian Terrier assiste à la présente assemblée afin d'en établir le procès-verbal en la forme authentique. Le notaire est désigné en qualité de secrétaire. Dès lors, il ne sera tenu aucun procès-verbal

supplémentaire. -

abstention: -

Sont désignés en qualité de scrutateurs :	
<ul> <li>M. André Jeanneret-Grosjean, domicilié à Hochfelden;</li> <li>Me Michel Monod, domicilié à Lutry.</li> </ul>	
Le président demande s'il y a des remarques quant à la convocation constitution de l'assemblée. Tel n'étant pas le cas, il constate que l'assemblée es rement constituée et qu'elle peut délibérer valablement.	on et à la st réguliè-
* * *	
Après avoir présenté le rapport de gestion du Groupe Kudelski, le communique à l'assemblée les informations ci-après :	président 
• 202 actionnaires sont présents ou représentés à cette assemblée, avec 66'564'306 actions sur 94'863'478;	un total de
• au sens des articles 689 et suivants du Code des obligations, les actions sont représentées com	ıme suit : —
<ul> <li>par les actionnaires eux-mêmes ou leurs représentants personnels: 15'335'308 actions et 46'300'000 actions nominatives;</li> <li>par des représentants dépositaires: 262'515 actions au porteur;</li> </ul>	
<ul> <li>▶ par des organes de la société ou des personnes dépendant de ceux-ci : 1'560'190 actions au porteur par le représentant indépendant au sens de l'article 689c du Code des obligations, Me An Planta, à Genève : 3'106'293 actions au porteur;</li> </ul>	rteur; ——
• les actions au porteur et les actions nominatives représentées totalisent une valeur no CHF 248'943'060 sur un capital-actions de CHF 531'934'780; ce montant tient compte des action cours d'année 2010 suite à l'exercice de droits d'option et de conversion, ainsi que du p d'actions pour les collaborateurs;	ions émises
• conformément à l'article 14 des statuts, chacune des actions au porteur et nominatives redonne droit à une voix, quelle que soit sa valeur nominale.	eprésentées ———
La société ne détient aucune de ses propres actions.	
* * *	
En l'absence de toute objection ou remarque, il est passé à l'ordre du j	our:——
1. Rapport de gestion, comptes annuels de Kudelski S.A. et comptes du Groupe 2009, rapports de l'organe de révision	
L'assemblée est informée de la présence de M. Félix Roth, représent société PricewaterhouseCoopers SA qui a procédé au contrôle des comptes stat consolidés de la société.	
Les comptes et les divers rapports sont mis en discussion.	
Le conseil d'administration propose d'approuver le rapport de ge comptes annuels de Kudelski S.A. et les comptes du Groupe 2009.	stion, les
Après mise en délibération, cette proposition est acceptée avec les suivants (nombre de voix):	résultats
<ul> <li>suffrages exprimés valables :</li> <li>majorité absolue :</li> <li>acceptation :</li> </ul>	66'532'112 33'266'057 66'528'552

80 3'480

# 2. EMPLOI DU BÉNÉFICE AU BILAN DE KUDELSKI S.A. Le bénéfice au bilan est le suivant:

Le belience au bilait est le survait .		_
bénéfice reporté de l'exercice précédent :	CHF	279'698'000
bénéfice de l'exercice 2009 :	CHF	42'834'000
• soit bénéfice au bilan :	CHF	322'532'000
Le conseil d'administration propose : ———————————————————————————————————		
dividende ordinaire :		
actions au porteur : CHF 0.30 sur 48'563'478	CHF	14'569'000
actions nominatives : CHF 0.03 sur 46'300'000 —	CHF	1'389'000
<ul> <li>attribution à la réserve générale :</li> <li>report à nouveau :</li> </ul>	CHF	2'193'000
<ul> <li>report à nouveau :</li> <li>soit bénéfice au bilan :</li> </ul>	CHF CHF	304'381'000 322'532'000
	·	
Sous réserve de l'acceptation de la proposition, le dividende sera versé le 11 mai 20 35 pour-cent d'impôt anticipé sur présentation du coupon N° 7.		
Après mise en délibération, cette proposition est acceptée a suivants :	avec les	résultats
<ul> <li>suffrages exprimés valables :</li> <li>majorité absolue :</li> </ul>		66'538'439
<ul> <li>majorité absolue :</li> <li>acceptation :</li> </ul>		33'269'220 66'508'905
• refus:		18'084
• abstention:		11'450
3. DÉCHARGE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTR. ET AUX MEMBRES DE LA DIRECTION	ATION	
Le conseil d'administration propose de donner décharge à conseil d'administration et aux membres de la direction pour l'exercice 2	iux mei :009. —	mbres du
Après mise en délibération, cette proposition est acceptée a suivants, ni les membres du conseil et de la direction, ni les actions rep organes de la société ou des personnes dépendant de ceux-ci n'ayant pris	résentée	es par des
• suffrages exprimés valables :		4'961'088
majorité absolue :		2'480'545
acceptation:		4'886'379
• refus:		53'939
abstention :		20'770
4. ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION		
		1 . 1
Le Conseil d'administration propose de renouveler l MM. Norbert Bucher, Laurent Dassault, Patrick Foetisch, André Kude délégué), M <sup>me</sup> Marguerite Kudelski, MM. Pierre Lescure, Claude Smadja et Alexandre Zeller pour une période d'une année.	lski (pro a (vice-p	ésident et orésident),
Après mise en délibération, il est passé au vote.		
Monsieur André Kudelski est réélu avec les résultats suivants	:	
suffrages exprimés valables :		66'544'479
majorité absolue :	i	33'272'240

•	acceptation : ———————————————————————————————————	64'821'520 1'717'264 5'695
	Monsieur Norbert Bucher est réélu avec les résultats suivants : ——	
•	suffrages exprimés valables :	66'556'856 33'278'429 64'792'886 1'740'885 23'085
•	suffrages exprimés valables :	66'558'106 33'279'054 64'765'551 1'761'835 30'720
•	suffrages exprimés valables :	66'557'971 33'278'986 64'823'054 1'722'902 12'015
• • • • •	Monsieur Claude Smadja est réélu avec les résultats suivants :  suffrages exprimés valables :  majorité absolue :  acceptation :  refus :  abstention :	66'539'689 33'269'845 65'037'204 1'485'450 17'035
•	Monsieur Pierre Lescure est réélu avec les résultats suivants :  suffrages exprimés valables :  majorité absolue :  acceptation :  refus :  abstention :  Madame Marguerite Kudelski est réélue avec les résultats suivants :-	66'556'951 33'278'476 65'154'326 1'377'800 24'825
•	suffrages exprimés valables : — — — — — — — — — — — — — — — — — —	66'557'806 33'278'904 65'048'172 1'491'344 18'290
•	Monsieur Alexandre Zeller est réélu avec les résultats suivants :  suffrages exprimés valables :  majorité absolue :  acceptation :  refus :  abstention :	66'554'426 33'277'214 65'084'113 1'453'355 16'958

# 5. ÉLECTION DE L'ORGANE DE RÉVISION

Le conseil d'administration propose de renouveler le mandat de la société PricewaterhouseCoopers SA à Lausanne (Pully), en tant qu'organe de révision pour une nouvelle durée d'un an. –

Le président rappelle que, sur ce point, le droit de vote s'exerce proportionnellement à la valeur nominale de toutes les actions, qu'elles soient au porteur ou nominati-

Après mise en délibération, PricewaterhouseCoopers SA à Lausanne (Pully) est réélue en tant qu'organe de révision pour une période d'une année avec les résultats suivants:-

suffrages exprimés valables : 248'880'210 124'440'106 acceptation: 247'385'470 refus: -1'094'510 abstention: 400'230

### 6. L'ART. 7 AL. 1 DES STATUTS – CAPITAL AUTORISÉ

Le Conseil d'administration propose de renouveler pour une durée de deux ans, à compter de l'assemblée générale ordinaire 2010, l'autorisation qui lui avait été accordée d'émettre un capital autorisé d'un montant maximum de 40'881'640.

L'article 7 alinéa 1 des statuts est dès lors modifié comme suit : ————

# Article 7 al. 1 – Capital autorisé ———— Article 7 al. 1 – Capital autorisé ————

augmenter le capital-actions en une ou plusieurs étapes, jusqu'au 22 avril 2010, d'un maximum de Fr. 40'881'640.- par l'émission de 3'768'164 actions au porteur d'une valeur nominale de Fr. 10.- et de 3'200'000 actions nominatives d'une valeur nominale de Fr. 1.- à libérer entièrement.

Le conseil d'administration est autorisé à Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital-actions en une ou plusieurs étapes, jusqu'au 4 mai 2012, d'un maximum de Fr. 40'881'640.- par l'émission de 3'768'164 actions au porteur d'une valeur nominale de Fr. 10.- et de 3'200'000 actions nominatives d'une valeur nominale de Fr. 1.- à libérer entièrement. -

Le président rappelle que, sur ce point de l'ordre du jour, une décision de l'assemblée générale recueillant au moins les deux tiers des voix attribuées aux actions représentées et la majorité absolue des valeurs nominales représentées est nécessaire. —

Après mise en délibération, cette proposition est acceptée avec les résultats suivants:

• Nombre de voix : suffrages exprimés valables : 66'564'156 • majorité qualifiée (2/3) : — 44'376'104 • acceptation: 66'360'099 167'992 refus: abstention: 36'065

Valeurs nominales : ————

suffrages exprimés valables :	<del></del> 248'941'560
majorité absolue des valeurs nominales :	124'470'781
acceptation:	246'900'990
• refus:	1'679'920
abstention:	360'650

### 7. AUTRE MODIFICATION DES STATUTS

Le conseil d'administration propose d'adapter les articles 8 et 9 des statuts à la nouvelle Loi fédérale sur les titres intermédiés, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010. En lieu et place d'actions, la société pourra désormais émettre non seulement des certificats représentant une ou plusieurs actions, mais également des droits-valeurs non matérialisés, conformément à la pratique actuelle des sociétés suisses ouvertes au public. Cette modification n'a aucune incidence sur la cessibilité des actions.

Les alinéas 1 et 2 de l'article 8 des statuts sont dès lors modifiés comme suit : —

Les aimeas 1 et 2 de l'article 8 des statuts sont des fors modffies confine suit : —		
Article 8 – Actions —	Article 8 – Actions —	
(texte en vigueur jusqu'au 4 mai 2010) ———	(texte proposé) —	
Alinéa 1 ————	Aliéna 1 —	
En lieu et place d'actions, il peut être émis des certificats nominatifs numérotés, sans talon, représentant une ou plusieurs actions.	Les actions sont émises sous forme de certificats individuels représentant une ou plusieurs actions, de certificats globaux ou de droits-valeurs. Dans le cadre des dispositions légales, la société peut, en tout temps et sans le consentement des actionnaires, convertir les actions émises sous l'une des formes susmentionnées en une autre forme. Elle en supporte les frais. Les actionnaires ne sont pas autorisés à demander la conversion des actions. Pour les actions nominatives, l'actionnaire peut demander en tout temps à la société de lui délivrer une attestation concernant les titres détenus, conformément au registre des actions. —	
Alinéa 2 ———	Aliéna 2 ———	
Les actions ou certificats doivent être signés par deux administrateurs. La signature peut être apposée par un moyen mécanique.	S'il en est émis, les actions ou certificats doivent être signés par deux administrateurs. La signa- ture peut être apposée par un moyen mécanique.	

L'article 9 al. 1 des statuts est en outre modifié comme suit : —

Article 9 al. 1 – Transfert des actions ———	Article 9 al. 1 – Transfert des actions
There is an in the ansient des actions	Therefore and the transfer the desired actions
(texte en vigueur jusqu'au 4 mai 2010) ———	(texte proposé)
(texte en vigueur jusqu'au 4 mai 2010)———	(texte propose)
Les actions A sont transmissibles par la remise	Les actions A sont transmissibles par la remise
du titre. Les actions B sont transmissibles par	du titre. Les actions B sont transmissibles par la
la remise du titre endossé et moyennant appro-	remise du titre endossé et moyennant approba-
bation par le conseil d'administration.	tion par le conseil d'administration. Demeurent
•	réservées les dispositions de la Loi fédérale sur

les titres intermédiés.

Après mise en délibération, cette proposition est acceptée avec les résultats suivants :

<ul> <li>suffrages exprimés valables :</li> <li>majorité absolue :</li> <li>acceptation :</li> </ul>	66'539'339 33'269'670 66'373'102
• refus: • abstention:	

Un exemplaire des nouveaux statuts, muni de la signature du président et du secrétaire, demeurera ci-annexé (*annexe* 1).

#### 8. DIVERS

**DONT ACTE** fait et passé à Lausanne, ce QUATRE MAI DEUX MILLE DIX. Après lecture par le notaire en présence du bureau de l'assemblée et approbation, le président et les scrutateurs ont signé avec le notaire.

La minute est signée par : André Kudelski – André Jeanneret-Grosjean – Michel Monod – Christian Terrier, not.